**Préservons nos espaces naturels et facilitons leurs accès**

La commune de Craponne située entre la ville et la campagne, bénéficie d’un environnement naturel et paysager très agréable avec la vue sur les monts et coteaux du lyonnais, mais aussi avec les vallons du Ratier et de l’Yzeron.

Afin de conserver ces richesses, il est indispensable de limiter l’extension de la partie urbanisée de la commune en fixant les limites des 104.26 ha des zones naturelles et agricoles inscrites au PLU en vigueur actuellement.

Au-delà de la préservation de ces espaces et de leur mise en valeur il est également important d’offrir à la population la possibilité de pouvoir se rendre dans ces espaces en mode doux. Aussi, il est nécessaire de développer le réseau de cheminement mode doux dans la commune et d’améliorer les accès aux vallons. C’est pourquoi, d’une part, il faut maintenir les emplacements réservés aux cheminements piétons et cyclistes n° 2, 3, 4, 5 et 6 dans les vallons pour permettre leur fréquentation. D autre part, il faut préserver et créer des cheminements réservés aux piétons et aux cyclistes allant des zones urbaines de la commune à ces vallons. Nous proposons pour faciliter les accès au vallon du Ratier à partir de la voie romaine de créer des cheminements piétons et cyclistes au travers des impasses du Tonkin, des Landes, de l’allée du vallon.

Nous proposons pour accéder au vallon de l’Yzeron de créer des cheminements piétons et cyclistes, à partir de l’axe rue du 8 mai 1945 - rue du 11 novembre 1918, au travers de l’impasse des Rabattes, mais aussi au travers du quartier de la Patelière (entre la rue Edouard Millaud et la rue de la Tourette - voie en partie en site propre pour les transports en commun - LEOL) par la rue Marcel Plasse ou la rue de la Tourette.

De plus, l’équipement d’initiation à la nature et à l’environnement qu’est le grand moulin accueille un nombre important d’enfants pour des animations pédagogiques. Ce grand moulin est aujourd’hui très mal desservi et d’accès peu sécurisé. Il n’est pas nécessaire que les bus puissent accéder directement au grand moulin, mais il est indispensable qu’un accès piéton soit aménagé pour que le trajet entre la dépose du bus et le grand moulin soit sécurisé. C’est pourquoi, nous proposons la création d’un emplacement réservé aux cheminements piétons et cyclistes le long de la rue Marcel Plasse et le long du chemin du grand moulin – côté Francheville.

Par ailleurs, il conviendra de maintenir les emplacements réservés aux cheminements piétons et cyclistes qui parcourent le vallon du Ratier 9 et 10 à Tassin, 10 à St Genis les Ollières.